

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHE METHODOLOGIQUE 3**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 983016 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du **,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE METHODOLOGIQUE 3

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre aux étudiants, *dans le respect des règles de déontologie* :

- ◆ de maîtriser différentes techniques et méthodologies spécifiques au travail socio-éducatif ;
- ◆ d'approfondir des processus d'analyse et d'évaluation du travail socio-éducatif ;
- ◆ de maîtriser les éléments indispensables à la démarche de recherche en éducation spécialisée.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En approche conceptuelle,

tout en respectant les règles et usages de la langue française :

- ◆ définir et illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sciences économiques et politiques, de droit et de législation, de sociologie des organisations et de psychologie sociale ;
- ◆ définir, décrire des notions, des concepts et des processus relatifs aux cours d'expression orale et écrite de psychopathologie et de psychopédagogie ;
- ◆ utiliser de façon critique et argumentée des notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé.

En approche méthodologique,

- ◆ à partir de situations professionnelles,
 - ◆ identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation socio-éducative ;
 - ◆ analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir, ...), à l'éthique et à la déontologie ;
 - ◆ poser des hypothèses de travail socio-éducatif en tenant compte :
 - des paramètres inhérents aux situations,
 - de la dimension collective du travail de l'éducateur,
 - de la dimension stratégique de l'organisation,
 - du mandat donné ;
- ◆ élaborer un projet professionnel à caractère éducatif et le justifier en fonction des objectifs préalablement définis et de la méthodologie choisie ;
- ◆ élaborer un projet de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- ◆ proposer des activités ACSC adaptées qui favorisent le développement global de la personne.

En stage ,

en référence aux contenus de son niveau de formation, au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française :

- ◆ analyser des situations socio-éducatives ,
 - en élaborant un questionnaire qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des personnes accompagnées et de leur entourage, de sa propre personne ;
 - en distinguant les faits observés de l'interprétation ;
- ◆ analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ;
- ◆ identifier et évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF 983007 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 2 », 983008 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF: APPROCHE METHODOLOGIQUE 2 », 983009 U36 D1 « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'INSERTION » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Recherche appliquée en éducation spécialisée	CT	F	14
Méthodologie de l'analyse organisationnelle	CT	F	18
Méthodologie des activités ACSC ¹	CT	F	36
Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives	PP	L	28
Questions spéciales de psychopédagogie	CT	F	18
Séminaire : identités professionnelles et secteurs de l'éducation spécialisée	CT	F	22
3.2. Part d'autonomie		P	34
Total des périodes			170

4. PROGRAMME

4.1. Recherche appliquée en éducation spécialisée

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'élaborer un plan de recherche appliquée en éducation spécialisée comprenant notamment :
 - ◆ l'analyse du contexte de l'action éducative, y compris le positionnement des acteurs,
 - ◆ la formulation de l'hypothèse,
 - ◆ la description des variables dépendante et indépendante,
 - ◆ l'analyse des biais de recherche,
 - ◆ la conception critique d'outils de recueil de données adaptées et leur évaluation ;
- ◆ de choisir et décrire une problématique liée à une pratique socio-éducative;
- ◆ de présenter une hypothèse de recherche établissant une relation de causalité entre cette problématique et son amélioration ou sa résolution ;
- ◆ d'élaborer les outils de recueil de données ;
- ◆ de mettre en œuvre un processus de recherche documentaire spécifique à l'hypothèse choisie ;
- ◆ de choisir et mettre en œuvre des modes de représentation et de traitement des données recueillies conformes aux conventions scientifiques et d'en préciser les limites.

4.2. Méthodologie de l'analyse organisationnelle

A partir de situations relatives à divers terrains organisationnels, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser des logiques institutionnelles et communicationnelles au regard de différents concepts tels que : règles, système de communication, modes de prise de décisions, stratégies de pouvoir notamment par pression et légitimation, modes de coopération et d'engagement, rapport à l'environnement ;
- ◆ de développer à partir de cette analyse, des stratégies d'action sur la base de situations concrètes (vues dans leurs dimensions culturelles et politiques) ;

¹ ACSC : artistiques, culturelles, sportives, corporelles

- ◆ d'identifier les facteurs culturels / idéologiques et de voir dans quelle mesure ils peuvent agir comme des contraintes ou, au contraire, être des leviers pour l'action ;
- ◆ d'aborder les notions de ressources et résistances au changement et à l'innovation.

4.3. Méthodologie des activités ACSC²

L'étudiant sera capable :

- ◆ de concevoir et d'évaluer des activités ACSC adaptées au public visé et à l'institution ;
- ◆ de s'initier à des animations ACSC particulières rencontrées dans le secteur socio-éducatif comme, par exemple, « clini-clown », snoezelen, ateliers d'écriture, haptonomie, ateliers d'impro, ... et d'en préciser les ressources et les limites par rapport à sa fonction éducative ;
- ◆ de situer les activités ACSC en référence aux notions d'émancipation sociale, et d'éducation citoyenne ;
- ◆ de développer, dans une visée professionnelle, ses propres capacités créatives dans le cadre des activités ACSC.

4.4. Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives

Dans le respect d'un cadre éthique et déontologique et à partir de situations professionnelles, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les acteurs significatifs de l'environnement et de l'organisation ;
- ◆ d'identifier les éléments des politiques sociales déterminants pour le service notamment au niveau du projet pédagogique institutionnel ;
- ◆ d'identifier les missions, le mandat, les finalités, objectifs, moyens et valeurs de l'institution ;
- ◆ d'analyser la cohérence de ces finalités, objectifs, moyens et valeurs en lien avec les situations envisagées, d'en comprendre la complexité et d'y repérer d'éventuelles pathologies institutionnelles ;
- ◆ d'identifier les rôles et fonctions en référence à l'organigramme en précisant les zones de liberté et d'action ;
- ◆ d'envisager des hypothèses de travail en les contextualisant (institutions, bénéficiaires, équipe, ...)
- ◆ de participer à la recherche collective de solutions dans le respect et l'autonomie des personnes ;
- ◆ de repérer et analyser des éléments à prendre en considération dans le cadre d'une intervention en famille ;
- ◆ d'élaborer des interventions socio-éducatives diversifiées en fonction des hypothèses de travail ;
- ◆ d'établir des critères d'évaluation de ces hypothèses et actions ;
- ◆ de repérer d'éventuels phénomènes de résonances, de transfert, de contre-transfert, ... ;

² ACSC : artistiques, culturelles, sportives, corporelles

- ◆ d'élaborer des stratégies de changement et d'innovation et de se positionner en tant qu'éducateur ;
- ◆ d'identifier l'importance du travail en équipe, en partenariat et en réseau ;
- ◆ d'interroger ses pratiques éducatives à partir de la découverte d'autres pratiques éducatives.

4.5. Questions spéciales de psychopédagogie

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appréhender au travers de diverses démarches pédagogiques comme, par exemple, la pédagogie institutionnelle, la pédagogie de groupe, la pédagogie participative, des thématiques collectives et transversales aux pratiques éducatives telles que la sanction, la punition, la prise de distance professionnel-bénéficiaire, la relation d'aide, l'autonomie, la responsabilisation, ... ;
- ◆ d'évaluer l'adéquation des démarches pédagogiques envisagées en les adaptant à un public spécifique et à un contexte institutionnel particulier.

4.6. Identités professionnelles et secteurs de l'éducation spécialisée

Pour un ou plusieurs secteurs de l'éducation spécialisée, l'étudiant sera capable:

- ◆ d'approfondir la législation et les réglementations spécifiques de ce(s) secteur(s) ;
- ◆ d'expliciter les règles de subventionnement particulières et leurs conséquences sur le contrat de travail ;
- ◆ d'expliciter les conventions collectives de travail spécifiques à ce(s) secteur(s) ;
- ◆ d'illustrer les pratiques éducatives et les outils représentatifs ;
- ◆ de poser une réflexion sur son identité professionnelle eu égard aux politiques sociales et à la perception sociale de sa mission ;
- ◆ d'appréhender la nécessité, les conditions et les enjeux du travail en réseau et en partenariat.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de présenter un projet de recherche relevant de l'éducation spécialisée et intégrant les points suivants : problématique et question de départ, hypothèses de travail, démarche méthodologique de recueil de données et de recherche documentaire ;
- ◆ *à partir de situations professionnelles et dans le respect d'un cadre éthique et déontologique,*
 - ◆ de développer des stratégies d'action visant un changement au départ de l'analyse de l'organisation, des logiques institutionnelles et communicationnelles et du repérage des facteurs idéologiques et culturels ;
 - ◆ d'élaborer et de justifier des actions diversifiées basées sur une démarche pédagogique choisie en fonction d'un public spécifique, d'un contexte

institutionnel particulier et illustrant des pratiques représentatives d'un secteur ;

- ◆ d'analyser, en tenant compte du contexte organisationnel et du secteur d'intervention, des activités ACSC adaptées ou particulières notamment par rapport aux ressources nécessaires et aux limites de la fonction éducative.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à faire des liens avec les autres cours suivis,
- ◆ le niveau d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ le degré de pertinence des justifications,
- ◆ la qualité des travaux présentés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas quinze étudiants par groupe.